

BAREME DES HONORAIRES : 01/09/2023

TRANSACTION :

Barème applicable dans le cadre d'un mandat exclusif ou simple à la charge du vendeur :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Jusqu'à 250.000 €	5,5 % TTC du prix de vente
De 250 001 à 500.000 €	5 % TTC du prix de vente
De 500.001 à 1.000.000 €	4 % TTC du prix de vente
Au-delà 1.000.001 à 4.000.000 €	Sur Devis
Stationnements	Forfait de 3000 €
Résidence Services	10 % TTC du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au Mandat TVA en vigueur, actuellement 20 %.

LOCATION :

Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier du locataire la rédaction du bail – l'état des lieux d'entrée.

❖ Biens à usage d'habitation :

- ❖ Honoraires à la charge du bailleur : 15 € ttc / m²
- ❖ Honoraires à la charge du locataire : 15 € ttc / m²

❖ Biens à usage professionnel (bureaux / commerces)

- ❖ Honoraires à la charge du locataire : 10 % HT du loyer hors charges triennal à la charge du preneur.

TRANSACTION A USAGE PROFESSIONNEL (Bureaux, locaux commerciaux, activité, entrepôt)

Montant de la transaction hors honoraires (HT) sur le prix de vente net vendeur H.T.

Jusqu'à 50 000 €	9%
De 50 001 à 250 000 €	8%
De 250 001 à 500 000 €	6%
Au-delà de 500 001 €	5%

Contactez-moi

Siège social : 27, Avenue Brimont BAT 5 – 78400 CHATOU - Tél. : 06.99.28.22.12
EURL au capital de 1000 € - immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 507 916 757

Carte Professionnelle : n° CPI 7801 2 018 000 036 302 délivrée CCI Paris Ile de France
Bénéficiant de la garantie responsabilité civile Professionnelle auprès d'AXA assurance.